

Kanin EJ. "False rape allegations". *Archiv Sex Behav* 2011; 2(1):81–92.

L'aveu. Fondation Singer-Polignac, Paris, 1994.

Roure LP. « Mensonge et simulation – aspects psychiatriques et criminologiques de la sincérité ». Masson, Paris, 1996.

Saintyves M. « Les fausses allégations d'agression sexuelle chez l'adulte ». In: *L'agression sexuelle, coopérer au-delà des frontières*. Cifas, 2005, p. 72–73.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.eurpsy.2013.09.218>

P83

Les fils auteurs d'inceste mère-fils : étude clinique, légale et psychodynamique de « l'inceste fils-mère »

J.-L. Senninger, A. Senninger
CHS, 57200 Sarreguemines, France

Mots clés : Inceste fils-mère ; Inceste ; Crime sexuel ; Droit
La commission d'un inceste par un fils à l'encontre de sa mère semble ne pas être aussi exceptionnelle que la pauvreté de la littérature pourrait le laisser croire. L'absence de définition légale, le déni sociétal, la psychiatrisation, etc., concourent à se détourner de tels actes. Les auteurs reprennent quatre cas d'inceste mère-fils perpétrés par le fils afin d'en analyser les aspects cliniques, psychodynamiques et légaux. La simple méthodologie descriptive permet de mettre en avant des aspects particuliers dans ces différents domaines, singularisant ainsi « l'inceste mère-fils » lorsque l'auteur en est le fils. Ces actes qui dépassent l'entendement doivent tout de même recevoir une qualification légale. Mais le droit pénal peine à donner une réponse adaptée et la psychiatrie hésite à responsabiliser ou non ces criminels.

Pour en savoir plus

Detraz S. « L'inceste : l'inconnu du droit positif ». *Gazette Palais* 2010;63:10.

L'agression sexuelle : coopérer au-delà des frontières. CIFAS, Montréal, 2005.

Mc Carty LM. Mother-child incest: characteristics of the offenders. *Child Welfare* 1986;LXV(5).

Mathews, et al. Adolescent sex offenders: a tracking study. Toronto, Central Toronto Youth Services, 1989.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.eurpsy.2013.09.219>

P84

Le *stalking* : nouvelle forme de harcèlement moral ?

C. Vannucci^a, A. Delbreil^b, M. Sapanet^b

^a Département de médecine légale, hôpital Lapeyronie, CHRU de Montpellier, 34000 Montpellier, France

^b Institut de médecine légale, CHU de Poitiers, 86000 Poitiers, France

Mots clés : *Stalking* ; Harcèlement ; Traque ; Persécution

Depuis leur séparation, Mme N., 36 ans, est victime de harcèlement par son ex-concubin. Elle rapporte des conduites quotidiennes de filature et d'espionnage de la part de son agresseur, qu'elle croise à de multiples reprises et qui l'espionne à travers les volets de son logement, des appels téléphoniques incessants. L'examen médico-légal ne constate aucune lésion physique mais retrouve un retentissement psychologique majeur de type anxio-dépressif réactionnel avec un sentiment permanent de persécution et de peur. Il s'agit d'un cas typique de *stalking*, forme de harcèlement distinct du harcèlement moral ou sexuel, couramment décrit dans les pays Anglo-Saxons, mais moins connu en France. Le *stalking* correspond au fait de persécuter et de harceler une personne de façon volontaire et réitérée, menaçant ainsi son intégrité physique ou psychique. Il peut consister en une simple recherche insistante

d'attention pouvant aller jusqu'à un véritable terrorisme psychologique durable. Il n'est pas rare que ce comportement conduise à une atteinte corporelle, sexuelle, voire même à la mort de la victime. Les auteurs appelés *stalker* agissent par divers moyens tels que la traque permanente de la victime, se poster à proximité ou entrer de force dans son logement. Ils sont principalement des hommes, soupirents éconduits ou ex-partenaires. Les victimes sont majoritairement des femmes qui, face à ce type de persécution, développent des troubles psychiques principalement de type anxieux pouvant se prolonger après la fin du harcèlement, comparables à un PTSD. Depuis les années 1990, la plupart des pays Anglo-Saxons dispose d'une infraction pénale spécifique concernant le *stalking*. En France, le code pénal ne sanctionne que le harcèlement moral entre conjoint ou dans le cadre du travail. Pourtant, les études montrent que ce phénomène serait bien plus répandu qu'on ne le suppose et qu'il existe un réel besoin de mesures spécifiques visant à la protection des victimes.

Pour en savoir plus

Ewan TMC et al. Identifying risk factors in stalking: a review of current research. *Int J Law Psychiatry* 2007;30:1–9.

Ravenberg V, Miller C. Stalking among young adults. A review of the preliminary research. *Aggress Behav* 2003;8:455–469.

Spitzberg BH, Cupach WR. The state of the art of stalking: taking stock of the emerging literature. *Aggress Violent Behav* 2007;12:64–86.

Spitzberg BH, Cupach WR. What mad pursues? Obsessive relational intrusion and stalking related phenomena. *Aggress Violent Behav* 2003;8:345–375.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.eurpsy.2013.09.220>

P85

Trauma et inondation : incidence de l'attachement à l'habitat. Étude qualitative portée sur 10 sinistrés de la Vallée de la Somme (Picardie, France) du printemps 2001

F. Agneray^a, S. Tisseron^b, M. Wawrzyniak^c

^a Unité d'accueil et d'orientation, hôpital psychiatrique Philippe-Pinel, 80000 Amiens, France

^b Centre de recherches psychanalyse, médecine et société (EA 3522), Paris VII Denis Diderot, 75000 Paris, France

^c Centre de recherche en psychologie, cognitions, psychisme et organisations (EA 7273), 80000 Amiens, France

Mots clés : Habitat ; Attachement ; Trauma ; Inondation ; Catastrophe naturelle

En 2001, la vallée de la Somme (Picardie, France) a connu d'importantes inondations. Cette étude cherche à évaluer le lien entre les manifestations du vécu traumatique et l'attachement à l'habitat des personnes inondées. Après avoir reçu une information claire, dix participants (âge $\approx 64 \pm 8$ ans ; *sex-ratio* = 1 ; propriétaires) ont consenti à répondre dans un premier temps à un entretien semi-directif portant à la fois sur le vécu de l'inondation et sur l'attachement à l'habitat, puis aux auto-questionnaires suivants : Questionnaire de Styles d'Attachement (QSA) de Feeney, Noller, et Hanrahan (1994), Impact of Event Scale - Revised (IES-R) de Weiss et Marmar (1997) et un questionnaire de recueil de données socio-démographiques. Les passations se sont déroulées au domicile des participants, dans des conditions garantissant la confidentialité des propos tenus. Les résultats indiquent que pour une probabilité de trauma non négligeable ($n = 5$), on retrouve un attachement à l'habitat considérable ($n = 4$) ou non négligeable ($n = 1$). Si l'attachement à l'habitat n'apparaît pas exclusivement déterminant pour la survenue d'un trauma, en revanche, il colore nettement les manifestations du vécu traumatique. L'utilisation du QSA n'a pas permis d'évaluer les liens éventuels entre le style d'attachement des individus et celui porté à leur habitat. À défaut d'être généralisables,